

Le rôle central du taux technique



Roxane Ecoffey

Vice-présidente, Lermania Pension Hub

Le taux d'intérêt technique est une donnée déterminante, tant pour les experts en caisses de pension que pour les membres de conseil de fondation. Nonobstant sa définition qui permet une compréhension très simple de son utilité, son application et les réflexions sur ce taux génèrent une complexité dans la vie des institutions de prévoyance et pour tous les gestionnaires institutionnels.

Selon la Chambre suisse des experts en caisses de pensions, «le taux d'intérêt technique est le taux d'escompte qui permet de calculer les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes et les provisions techniques d'une institution de prévoyance». Autrement dit, le rendement moyen attendu provenant de la performance des placements qu'une caisse souhaite réaliser pour tenir ses engagements. Elle voit sa fortune augmenter par les apports de libre passage et les contributions des assurés, mais elle est indissociablement liée au système de capitalisation, et donc aux marchés.

Le conseil de fondation, appuyé par la commission de placement a la lourde tâche de trouver le savant équilibre entre la performance et la prise de risque supportable. Outre les prestations que cette dernière doit être capable de verser, il existe pléthore de réserves et provisions au passif du bilan. En étroite collaboration avec son expert et selon ses recommandations, le conseil doit dès lors continuellement faire un choix cornélien entre la nécessité de la rentabilité pour financer ses engagements et le risque adapté à sa structure. La sélection de la stratégie de placement est non seulement essentielle pour la santé de l'institution de prévoyance, mais requiert également une vision à long terme, tout en gardant une certaine flexibilité grâce à une marge tactique. Ce travail de congruence est actualisé en moyenne tous les trois ans avec une étude ALM réalisée par l'expert.

Le taux technique n'a cessé de baisser de manière drastique. Il y a à peine dix ans, d'aucuns pensaient cette chute inimaginable, d'autres à contrario étaient déjà conscients que le taux historique à 4,5% ne serait plus tenable à long terme. La CHSPP édicte ses recommandations puis chaque caisse fixe, avec une marge de manœuvre, le taux le plus adéquat à sa situation.

Face à cette chute de taux, assistons-nous à la fin du système de capitalisation du 2^e pilier? Malgré les incertitudes, il est important de croire encore à la force à long terme des rendements des placements. Toutes les entités ayant la licence en gestion collective ont la responsabilité de répondre aux attentes des caisses de pension suisses qui ont un réel besoin de performance. L'OPP2 donne un cadre relativement rigoureux, et tout le monde s'accorde à dire que le rendement des obligations de la Confédération, même si elles font référence dans la détermination du taux technique, ne répond plus aux exigences souhaitées. Toutefois, les gestionnaires institutionnels ont une opportunité à saisir, à savoir trouver de nouvelles allocations qui correspondent davantage au défi actuel de la prévoyance professionnelle. Dans le cadre des fondations de libre passage et de 3^e pilier, même si ce taux de référence ne s'applique pas, elles devraient malgré tout le considérer comme un objectif minimal dans les choix de stratégies d'investissements.

Si la baisse du taux n'est pas une fatalité, elle constitue un défi à relever, d'une part pour les conseils afin de garantir la pérennité de leur fondation, d'autre part pour les gérants de fortune collective qui doivent continuellement renouveler leurs solutions pour répondre aux besoins des institutions professionnelles ou privées. ■

Le rendement des obligations de la Confédération, même si elles font référence dans la détermination du taux technique, ne répond plus aux exigences souhaitées.



Entreprises

Faites le pas vers la simplicité

Nous prenons en charge votre prévoyance professionnelle. Grâce à plus de 100 ans d'expérience dans la prévoyance en Suisse romande, nous avons les spécialistes pour répondre à vos besoins, quelle que soit la taille de votre entreprise. Ainsi vous avez un partenaire sur qui compter.

Plus d'informations sur retraitespopulaires.ch/entreprises